

Image not found or type unknown



Poste non proposé suite à fusion

Par **cram**, le **07/04/2011** à **15:27**

Bonjour,

Responsable Recouvrement dans mon entreprise depuis 3 ans, suite à une fusion, nous nous sommes retrouvés en doublon avec la personne en charge du même poste de la seconde entreprise.

Après 3 mois de fonctionnement en l'état (2 co-responsables), ma collègue est partie en retraite et la nouvelle entreprise issue de la fusion ne m'a même pas proposé le poste et a procédé à une embauche externe.

Les résultats obtenus pendant 3 ans ont été très bons et mon contrat de travail stipule bien la responsabilité totale et entière de la gestion des créances impayées.

Puis je considérer ceci comme une attitude discriminatoire???

Par **P.M.**, le **07/04/2011** à **19:24**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous pourriez invoquer une discrimination au titre de l'[art. L1132-1 du Code du Travail](#)